

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1199

Artikel: Deux tables rondes : réformer l'État
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015370>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ce qui favoriserait l'embauche des résidents. Par contre, nous pourrions attirer les travailleurs qualifiés dont nous manquons dans certaines branches. En aucun cas cette libéralisation ne provoquerait un afflux massif de personnes à la recherche d'un emploi: depuis l'introduction de la libre circulation dans l'UE, moins de 2% des actifs ont migré.

Cette ouverture ne peut se faire qu'en prenant simultanément les mesures aptes à empêcher le dumping social: force obligatoire aux conventions collectives et contrôle strict des conditions d'embauche. Là aussi le travail législatif devrait commencer sans tarder. ■

Un siècle d'immigration

(jd) La Suisse est un pays d'immigration depuis un peu plus d'un siècle seulement. En effet, jusqu'en 1885, les Suisses émigrent en plus grand nombre que les étrangers s'installent. A cette époque, les Allemands constituent le gros de la population étrangère (40%), surtout des intellectuels et des représentants des classes supérieures, suivis des Italiens (37%), qui vont contribuer à l'édification de la Suisse industrielle. Les frontières sont perméables, on entre et on sort à sa guise. La naturalisation est accordée après un séjour de deux ans seulement.

Tout change avec la révolution des soviets en Russie. Le 21 novembre 1917, deux semaines après la prise du pouvoir par Lénine, les frontières se ferment, le visa devient obligatoire. Il faut six ans pour obtenir le passeport suisse, à condition de s'être adapté à la vie publique helvétique. Ce n'est donc pas un seuil quantitatif qui produit le sentiment d'être envahi par les étrangers. En 1910, ces derniers représentent 15% de la population résidente, en 1920 10%, alors qu'est déposée la première initiative limitant la population étrangère, en 1930 8,7% et en 1941, lorsque «la barque est pleine», 5,2%.

Après-guerre, la Suisse invente les différents statuts et le contingentement, censés mettre sous contrôle l'immigration. En 1960, la population étrangère atteint 10% et l'on note les prémisses du mouvement xénophobe, qui culminera en 1974 (17% de population étrangère), avec l'initiative Schwarzenbach. La crise économique de 1973-1974 reconduit chez eux plus de 200 000 travailleurs étrangers, mais dès 1988, la barre du million, dépassée en 1974, est à nouveau atteinte. En 1994, la proportion de la population étrangère monte à 18,4%; une nouvelle initiative populaire est déposée (fin 94, elle sera de 18,6%).

REPÈRES

Voir *Dehors! De la chasse aux Italiens à la peur des réfugiés 1896-1986*, V. Bory, Ed. P.M. Favre, 1987, pour un éclairage sur l'histoire de l'immigration et les sources contemporaines de la xénophobie.

DEUX TABLES RONDES

Réformer l'Etat

le *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*, Atag Ernst & Young Consulting ainsi que *Domaine Public* organisent deux tables rondes sur le thème *Tirer profit de la crise pour un renouveau de l'Etat*.

A Genève, le mardi 31 janvier à 18h

Attention, vu l'affluence, ce n'est pas à l'Hôtel Métropole, comme mentionné précédemment, que le débat aura lieu, mais:

au Centre interprofessionnel
98, Rue de Saint-Jean.

Avec:

Olivier Vodoz, conseiller d'Etat du canton de Genève, Département des finances
Bruno Muller, responsable du projet «Une nouvelle administration pour la Ville de Berne»

Yves Emery, professeur à l'Institut de Hautes études en administration publique de Lausanne

Beat Kappeler, journaliste à *L'Hebdo* et à la *Weltwoche*, ancien secrétaire de l'Union syndicale suisse

Jean-Daniel Delley, rédacteur responsable de *Domaine Public*

Animation: Sabine Estier et Antoine Maurice, *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*.

A Lausanne, le jeudi 2 février à 18 h

à l'Hôtel Lausanne-Palace, Salon Richemont

Avec:

Claude Ruey, conseiller d'Etat du canton de Vaud, Département de l'Intérieur et de la santé publique

Jacques Marsaud (France), Administrateur territorial, Secrétaire général de la Mairie de Saint-Denis, chargé de cours à la Sorbonne et à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Dominique Grobéty, partenaire chez Atag Ernst & Young, ancien directeur de l'Office des poursuites et faillites de Genève

Jean-Daniel Delley, rédacteur responsable de *Domaine Public*

Animation: Daniel S. Miéville, Antoine Maurice, *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*. Accueil et apéritif à 17h30.

Inscriptions: *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*, Mme Dichy, tél. 022/819 88 88; fax 022/ 819 89 04.

Domaine public, à partir du best seller américain *Reinventing government*, a tiré une brochure que tout le monde s'arrache (si vous ne l'avez pas encore, commandez-la à la rédaction! Prix: douze francs, plus port). ■